

Ref : CA2025/28

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2025

DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA PASSATION DE MARCHÉ PUBLIC

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 23 mai 2025, réuni sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3,
Vu le code de la commande publique,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu la délégation de pouvoirs du conseil d'administration à l'endroit du président d'université,*

Le quorum étant atteint,

➤ *Après en avoir délibéré,*

➡ **DÉCIDE,**

ARTICLE 1 :

Le conseil d'administration décide d'approuver le marché passé par l'Université Bordeaux Montaigne pour les prestations de nettoyage des locaux et de la vitrerie de l'Université Bordeaux Montaigne, dont le montant est supérieur à cinq cent mille euros hors taxes (500 000 € H.T.), attribué à l'entreprise EURO DEFENSE SERVICE.

ARTICLE 2 :

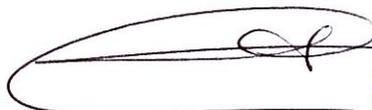
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes réglementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 23/05/2025.

Membres présents	16
Membres représentés	16
Abstention (s)	1
Votants	31
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	31
Pour	31
Contre	0

Le Président,


Alexandre PÉRAUD. 
PRÉSIDENCE

27 MAI 2025

Publié le :

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

27 MAI 2025